

Comité national SEPA



Paris, le 27 octobre 2006

Le comité national SEPA a adopté une première version du plan de migration de la France vers les moyens de paiement européens

Le Comité national SEPA, co-présidé par la Banque de France et la Fédération bancaire française (FBF), a adopté le 27 octobre 2006 la première version du plan de migration vers les moyens de paiement européens.

Ce document, qui est le fruit d'un travail collectif de la part des membres du Comité, sera publié jeudi 2 novembre après la prise en compte des remarques faites en séance par les différents membres.

Le Comité national SEPA¹ vise à coordonner la mise en œuvre des moyens de paiement paneuropéens en France. Il s'est réuni pour la première fois en avril dernier et regroupe des représentants de l'ensemble des parties concernées : banques, administrations, entreprises, commerçants et consommateurs, ainsi que des parlementaires et un représentant du Conseil économique et social.

Contacts presse: Banque de France

Françoise Rebuffel – tél : 01 42 92 39 00 – e-mail : <u>service.de.presse@banque-france.fr</u> www.banque-france.fr

FBF

Colette Cova – tél : 01 48 00 50 07 - e-mail : ccova@fbf.fr Lénaïg Kerjean – tél : 01 48 00 50 70 - e-mail : lkerjean@fbf.fr www.fbf.fr

¹ Le projet SEPA – « Single Euro Payments Area » (Espace unique de paiements en euro) a pour but de doter les habitants de l'Union européenne de moyens de paiement scripturaux communs, permettant de réaliser des paiements en euro dans des conditions identiques quel que soit le pays de l'Union.